DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental

DEMANDE DE TRAVAUX / COUPES DE BOIS
Une demande par parcelle cadastrale

NOM – Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Vous êtes :	☐ Propriétaire ☐ Exploitant *(L'exploitant doit s'assurer de l'accord du propriétaire)*

Référence cadastrale de la parcelle (faisant l'objet de la demande de coupe de bois) :				
	TYPE DE VÉGÉTATION	**TYPE DE TRAVAUX**	**NOMBRE D'ARBRES OU LINÉAIRE**	**ESSENCE DES ARBRES**
COUPES DE BOIS	☐ Haie	☐ Coupe à blanc d'arbre de haut jet		
	☐ Boisement	☐ Coupe à blanc de cépée *(châtaigner, saule, frêne...)*		
	☐ Arbre isolé	☐ Coupe sélective d'entretien		
	☐ Friche	☐ Coupe de branches *(émondage – étalage - étêtage)*		
	☐ Arbres morts	☐ Arrachage / Arasement de talus		
AUTRE TYPE DE TRAVAUX : plantations, fossés, plan d'eau, remblaiements/déblaiements, construction, drainage, arasement de talus, etc...				
JUSTIFICATION DES TRAVAUX ***Il vous est demandé d'expliquer le plus précisément possible votre demande pour nous permettre de vous répondre rapidement***				

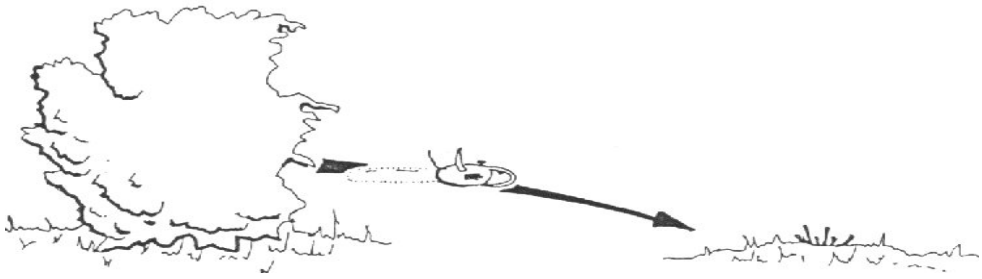
➔ Joindre un extrait cadastral précisant la situation des travaux envisagés.

Date et signature :

Après consultation du bureau d'étude et du cabinet de géomètre, une réponse vous sera transmise dans les meilleurs délais.

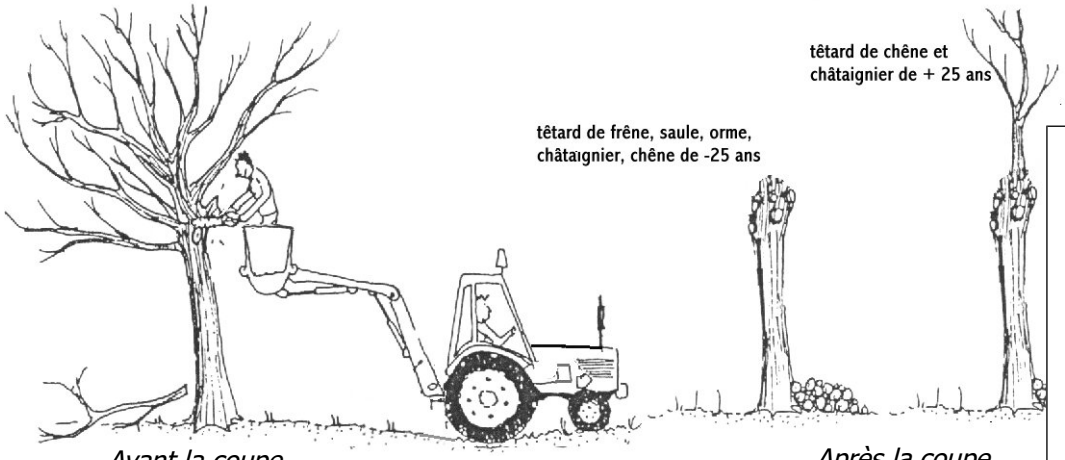
➔
➔
➔

➔ Abattage ou coupe à ras de sol (coupe à blanc)



Avant la coupe *Après la coupe*

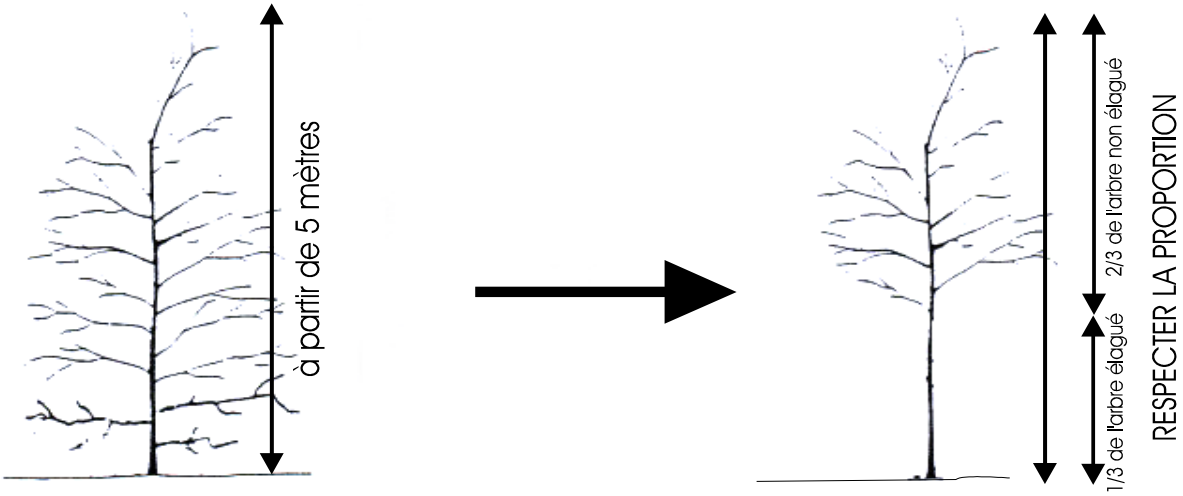
Étêtage des branches de têtard



Avant la coupe *Après la coupe*

Si les branches ont moins de 25 ans, le maintien d'une branche tire sève n'est pas indispensable ; au delà de 25 ans, le maintien d'une branche tire sève significativement importante est obligatoire pour assurer la repousse de l'arbre.

Élagage des arbres de pleine venue « futaie »



AVANT ELAGAGE
Avant la coupe

APRES ELAGAGE
Après la coupe